

Tarifs de prestations applicables

Arrêté de l'ARS Occitanie / 2019-608 du 01/03/2019

Codes	Disciplines	Tarif des Prestations
Tarifaires	Discipilites	Euros
	CHIRURGIE	
12	Hospitalisation complète	1470,00€
90	Hospitalisation ambulatoire	1468,00€
	MÉDECINE	
11	Hospitalisation complète	980,00€
51	Médecine de jour oncologie médicale	620,00€
50	Médecine de jour oncologie radiothérapie	434.00 €
	Majoration chambre particulière (incluant la couchette)	53,00 €
	Majoration chambre particulière chirurgie ambulatoire	25,00 €
	Forfait journalier (à compter du 01/01/18)	20,00€
	Chèque de caution	300,00€
	Unité téléphonique en chambre (20 unités minimum 3€)	0,15 € l'unité

→ Chèque à libeller à l'ordre de l'ICM

Mise à jour le 12/03/2019



